980566
58062

ABEIL SA
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 370 290 F
SIÈGE SOCIAL : AURILLAC (15) ZAC de baradel
405 820 622 RCS AURILLAC

TRIBUNAL DE COMMERCE
27 OCT. 1998
GREFFE 15000 AURILLAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 1998

Procès-verbal de délibération

Le dix sept juillet à 17 Heures, à FIDAL, 33-35 Avenue du Maréchal Leclerc à Clermont-Ferrand (63), les administrateurs se sont réunis en conseil sur convocation du président.

Sont présents :

- Monsieur Hugues Arnaud MAYER
- La Société "SPEF", représentée par Monsieur Amédé NICOLAS,
- La Société SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU PONT ROUGE, représentée par Madame Pascale MAYER.

Trois administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Hugues Arnaud MAYER préside la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- décision à prendre suite à la démission de la société FARAPAR de ses fonctions d'administrateur.
- confirmation de Monsieur Hugues Arnaud MAYER dans ses fonctions de Président Directeur Général.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées, le conseil prend alors les décisions suivantes :

- le conseil décide de ne pas procéder au remplacement de la société [redacted], dans ses fonctions d'administrateur.

FARAPAR

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

- le conseil confirme Monsieur Hugues Arnaud MAYER dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Hugues Arnaud MAYER disposera des mêmes pouvoirs que précédemment.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et un administrateur.

certifié conforme
à l'original

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 1998

Procès-verbal de délibération

Le dix sept juillet à 16 Heures 30, à FIDAL, 33-35 Avenue du Maréchal Leclerc à Clermont-Ferrand (63), les administrateurs se sont réunis en conseil sur convocation du président.

Sont présents :

- Monsieur Hugues Arnaud MAYER
- la Société FARAPAR, représentée par Monsieur Guy de BRIGNAC
- La Société SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU PONT ROUGE, représentée par Madame Pascale MAYER.

Trois administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Hugues Arnaud MAYER préside la séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- cooptation d'un administrateur.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Le président rappelle qu'en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, sans que le nombre de ceux-ci devienne inférieur au minimum statutaire ou légal, il est permis au conseil d'administration de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il fait observer que par suite de la démission de la société FARAMUND un siège d'administrateur est vacant. Bien que cette vacance ne réduise pas le nombre d'administrateurs en dessous du seuil fixé par les statuts, il paraît cependant conforme à l'intérêt de la société de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de la société FARAMUND.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité nomme la société "SPEF" administrateur à titre provisoire, en remplacement de la société FARAMUND.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Si cette assemblée procède à la ratification, la société "SPEF" exercera ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Monsieur Amédée NICOLAS, au nom de la société "SPEF" a déclaré accepter pour cette dernière les fonctions conférées à titre provisoire.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et un administrateur.

certifié conforme à l'original

ABEIL SA
SOCIÈTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 370 290 Francs
SIÈGE SOCIAL : AURILLAC (15) ZAC de baradel
405 820 622 RCS AURILLAC

EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUILLET 1998

Le président reprend la parole et rappelle qu'en cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, sans que le nombre de ceux-ci devienne inférieur au minimum statutaire ou légal, il est permis au conseil d'administration de procéder à des nominations à titre provisoire.

Il indique que Monsieur Gérard LOINGEVILLE démissionne de ses fonctions avec effet de ce jour.

Le conseil prend alors la décision suivante :

Le conseil à l'unanimité nomme la société "SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU PONT ROUGE" administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Gérard LOINGEVILLE, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Si cette assemblée procède à la ratification, la société "SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU PONT ROUGE" exercera ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Monsieur Hugues Arnaud MAYER agissant en qualité de Président Directeur Général de la société "SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU PONT ROUGE", a accepté pour cette dernière les fonctions conférées à titre provisoire.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Certifié conforme à
l'original

SA SOCIETE FINANCIERE DU PONT ROUGE
S.A. au capital de 250.000 Francs
SIEGE SOCIAL : AURILLAC (15) ZAC de Baradel
419 502 851 RCS AURILLAC

Monsieur Hugues Arnaud MAYER

agissant en qualité de Président du Conseil d'Aministration de la société S.A. SOCIETE FINANCIERE DU PONT ROUGE, SA au capital de 250 000 Francs dont le siège social est à AURILLAC (15) ZAC de Baradel - 1 Rue monge, immatriculée au R.C.S. d'AURILLAC sous le numéro B 419 502 851,

désigne en qualité de représentant permanent de la société au sein du conseil d'administration de la société ABEIL SA, SA au capital de 370 290 Francs dont le siège social est à AURILLAC (15) ZAC de Baradel, immatriculée au RCS d'Aurillac sous le numéro 405 820 622,

M......Pascale MAYER.....
Demeurant à .....AURILLAC (15) 25 bis Bd du Pont Rouge

M. HUGUES ARNAUD MAYER,

Fait à .....AURILLAC....., **le** .....17 juillet 97.....